

# La réforme Lang ou « LMD-ECTS » : les analyses de la FSE.

Voici un récapitulatif de différentes analyses de la Fédération Syndicale Etudiante, ici placées en ordre chronologique, concernant les réformes universitaires actuelles.

## ***Texte de la CPU sur l'autonomie des universités, 19/04/2001 :***

C'est lors d'un colloque à Lille en mars 2001, en présence de Jack Lang, que la Conférence des Présidents d'Université (CPU) a exprimé ses volontés de réformes. L'essentiel a été résumé dans un texte daté du 19 avril 2001 et intitulé « *Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé* ». Le projet de réforme Ferry/Fillon, dit de « modernisation universitaire », s'inspire notamment de ce texte.

### **La fin programmée de l'enseignement supérieur comme service public**

La pensée de la CPU est résumée par son président, Bernard Belloc : « *Ce que nous préparons est comparable au processus de 1982 sur la décentralisation. Avant les lois Defferre, les villes et les régions étaient comme les universités actuellement, c'est-à-dire des services déconcentrés de l'Etat* » (*Le Nouvel observateur*, 10/05/2001). En clair, le but est que l'enseignement supérieur ne soit plus un service d'Etat. C'est le renforcement de l'autonomie des universités jusqu'au point de non-retour. Devenues des établissements autonomes par rapport à l'Etat, les universités n'auront plus beaucoup de rapport avec la notion de service public. Cette autonomie s'accompagnera d'une adaptation aux exigences locales : « *l'autonomie des universités apparaît comme une condition nécessaire à l'adaptation intelligente de ces établissements aux évolutions profondes qu'ils doivent subir, ainsi qu'aux spécificités des contextes dans lesquels ils se développent* » (CPU, 19/04/2001).

Cet abandon du caractère national de l'enseignement supérieur est confirmé par la fin du cadre national des diplômes (déjà amorcée par la mise en place des licences professionnelles) : « *En matière d'habilitation des formations, la CPU souhaite vivement une simplification des procédures (passer d'une habilitation a priori à une évaluation a posteriori) laissant l'initiative aux universités* » (ibid). C'est-à-dire que les universités créeront des diplômes locaux, sans avoir besoin de l'accord de l'Etat. Evidemment, la

pérennité et la reconnaissance de ces cursus seront très aléatoires. De véritables petits diplômés au rabais !

### **Logique de privatisation avec l'entrée renforcée des entreprises**

Selon la CPU, il faut que les universités se soucient plus des « *attentes du monde socio-économique* » (ibid). En clair, il faut se plier aux exigences des entreprises. L'appel au financement de ces dernières est explicite : « *L'octroi de crédits d'impôts aux entreprises qui aident financièrement le développement de l'université peut être une mesure stimulante* » (ibid). La CPU demande à ce que l'Etat finance les entreprises qui financeront les universités. C'est sûr que ce serait trop simple si l'Etat finançait directement les facs. Trop simple, et surtout peu cohérent dans la logique actuelle de privatisation progressive (c'est-à-dire de transfert de compétences du public vers le privé).

### **L'augmentation des frais d'inscription**

Il s'agit là de la consécration du désengagement financier de l'Etat : puisque l'Etat ne finance pas suffisamment, autant prendre de l'argent aux étudiants. Première étape : « *Il faudra certainement évoluer d'un dispositif qui, pour l'instant, est annuel, vers un dispositif semestriel, ou en tous cas beaucoup plus souple* » (intervention de François Petit, représentant de la CPU, au CNESER du 23/04/2001). Faire payer chaque semestre, encore une adaptation au système anglo-saxon. Deuxième étape : « *L'enseignement supérieur a un coût pour la nation et n'a donc pas forcément vocation à être entièrement gratuit pour les usagers. Il faut sans doute réfléchir à une responsabilisation des étudiants à travers un lien financier plus fort avec leurs établissements* » (CPU, 19/04/2001). Une belle formulation pour éviter de parler ouvertement d'augmentation des frais d'inscription... Le plus sournois est sans doute l'argumentaire selon lequel plus on paie, plus on est responsabilisé ! Reste à savoir quelle sera l'ampleur de cette augmentation : « *L'exemple canadien, avec des scolarités de 5.000 à 10.000 francs, a été présenté au colloque de la CPU* » (*Le Nouvel observateur*, 10/05/2001). Voilà qui est clair. Dernière étape : « *La CPU n'est pas hostile à une augmentation progressive modérée des droits d'inscription, modulée par année d'études* ». Plus loin : « *Les diplômés professionnels et de troisième cycle peuvent justifier une augmentation plus significative* » (CPU, 19/04/2001). L'augmentation sera donc d'autant plus importante pour les diplômés au fur et à mesure de la scolarité. Cela rentre dans la logique qui voudrait que les étudiants arrêtent leurs études le plus tôt possible. Avec bien entendu une sélection sociale...

On voit encore une fois en application la volonté d'adaptation totale au "modèle" anglo-saxon, ainsi que la "rentabilisation des services publics", principe consacré par les traités européens de Maastricht et Amsterdam. Notons la cohérence et l'accord total entre la CPU et Jack Lang : « *La CPU s'est d'ores et déjà déclarée favorable à une organisation généralisée des enseignements en crédits capitalisables* » (ibid).

## ***Discours de Jack Lang devant le CNESER, 3/04/2001 :***

Le 23 avril 2001, Jack Lang présentait au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) ses « orientations pédagogiques pour l'enseignement supérieur », c'est-à-dire le projet de nouvelle réforme de l'enseignement supérieur. *(sauf mention contraire, toutes les citations sont issues du discours de Lang du 23/04/2001)*

### **Le « Maastricht de l'éducation »**

*« Il est essentiel que l'enseignement supérieur français devienne plus lisible et comparable aux autres systèmes européens pour favoriser la mobilité des étudiants et des professeurs ».* Il est dans l'habitude des ministres de présenter leurs réformes sous un angle humaniste, mais la route de l'enfer est pavée de bonnes intentions, et pour Lang il s'agit de favoriser la « mobilité » en décalquant purement et simplement le système libéral anglo-saxon, qui est en train de se mettre en place dans la majorité des pays d'Europe. Ainsi, la réforme Lang s'axe sur un point principal qui est une nouvelle organisation des études sous la forme du système ECTS (European Credit Transfer System).

### **« L'euro des universités »**

L'ECTS consiste à affecter à chaque unité de cours une valeur numérique représentant le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'entre elles. Pas très clair, n'est-ce pas ? Actuellement en France, l'obtention d'un diplôme universitaire sanctionne une certaine durée d'étude, 2 ans pour le DEUG, 3 ans pour la Licence, etc... La méthode utilisée pour évaluer les étudiants et leur accorder ou non un diplôme est celle des examens terminaux, les partiels, organisés en deux sessions à la fin de chaque semestre plus une session de rattrapage, l'importance respective des différentes Unités d'Enseignement (les cours) qui constituent le semestre correspond au contenu et au volume horaire des cours, ce qui se traduit par des coefficients plus ou moins importants. Lang propose d'octroyer un grade universitaire non plus en fonction des examens terminaux, mais selon la capitalisation d'un certain nombre de points ou crédits, 60 points pour une année, 180 pour la licence, etc... Chaque matière composant un cursus est affectée de points, par exemple dans une première année d'histoire, 10 points pour l'histoire antique, 10 pour l'histoire moderne, 5 pour la langue, etc... C'est la mise en place du « diplôme à points ».

### **L'évaluation**

*« Une définition des modules non seulement par les contenus ou les volumes horaires d'enseignement mais par la quantité de travail demandée à l'étudiant et par l'ensemble des connaissances et compétences qu'il doit acquérir à travers les enseignements, leur travail personnel, les stages, mémoires, projets, activités artistiques, civiques, etc. »*

L'importance des crédits de chaque module ne sera plus attribuée en fonction du volume horaire et du contenu mais selon le volume de travail de l'étudiant. *« Ils expriment la quantité de travail que chaque unité de cours requiert par rapport au volume globale de travail nécessaire pour réussir une année d'études complète dans l'établissement, c'est-à-dire : les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches ou enquêtes sur le terrain, le travail personnel - en bibliothèque ou à domicile - et les examens ou autres modes d'évaluation éventuels »* (document du CEVU de l'université Montpellier III). Les nouvelles orientations pédagogiques proposées par Lang remettent en cause l'évaluation telle qu'elle se fait actuellement, si l'on procède à une nouvelle évaluation les contenus des enseignements changeront avec elle, ainsi les examens terminaux et les cours magistraux symbolisant l'acquisition d'un certain niveau de connaissances seront-ils délaissés au profit du contrôle continu, des TP, des stages en entreprise, de l'activité artistique et civique... Autrement dit, on ne sanctionne plus le savoir mais le savoir-faire.

### **Professionnalisation, rentabilisation**

*« Tout l'enseignement supérieur, d'une certaine manière, est à vocation professionnelle : la professionnalisation des formations sera mieux prise en compte ».*

La nouvelle organisation des études sous la forme des crédits joue considérablement sur l'accélération du processus de soumission de l'université aux critères économiques. En effet, les universités publiques reçoivent de moins en moins d'argent de l'état depuis la décentralisation (loi Savary, 1984), le financement des régions augmentant, ainsi des disparités se creusent entre les universités dépendant de régions « pauvres » et celles de régions « riches », et tous les étudiants n'ont pas accès un enseignement de même qualité selon l'université où ils se trouvent. Le système ECTS permet de renforcer cette logique.

### **La disparition du cadre national des diplômes**

Lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2001 de l'université Montpellier III, dans le cadre de l'autonomisation de l'antenne universitaire de Nîmes, à été présenté le projet de création d'un DEUG bidisciplinaire où l'étudiant choisirait deux dominantes parmi les disciplines de lettres anciennes, lettres modernes, espagnol et histoire.

A propos de la réunion de ces 4 disciplines en un seul DEUG : *« -elle correspond à une demande profonde d'implantation professionnelle régionale où dans l'arc nord-méditerranéen -elle débouche notamment sur une formation professionnalisante, orientée vers les métiers du tourisme culturel d'accompagnement de l'arc nord-méditerranéen, pour lesquels une excellente connaissance de l'histoire et des langues anciennes est un atout majeur, unique à notre connaissance en Europe »* (document du CA de l'université Montpellier III). Les étudiants de Nîmes n'auront donc pas accès à un véritable diplôme reconnu nationalement, mais à un diplôme local et

précaire, en effet si un jour les petits vieux décident de ne plus partir en vacance dans « l'arc nord-méditerranéen » mais en Belgique, le diplôme ne vaudra plus rien puisque le contexte économique aura changé.

Lang compte « *utiliser cette organisation en crédits pour favoriser la constitution de parcours diversifiés, pour permettre aux universités qui le souhaitent de procéder à des assemblages de modules de formation* ». En donnant plus de liberté aux universités, pour créer leurs propres diplômes, ce type de cursus risque de se multiplier.

## La formation tout au long de la vie

« *De plus en plus souvent, des salariés viendront à l'université pour se former parfois à plein temps mais le plus souvent à temps partiel* ». Si les diplômés s'adaptent au contexte économique, leur durée de vie est raccourcie, ce qui implique de la part des étudiants et futurs travailleurs une plus grande flexibilité et la nécessité de retourner souvent à l'université pour compléter leur formation.

Exemple : L'étudiant Hixe vient d'obtenir une licence professionnelle « *maîtrise de la création culinaire et valorisation de la choucroute alsacienne* », il est alors embauché par l'entreprise « *choucroute and co* » située à deux pas de la fac. La licence pro aura été élaborée grâce à un partenariat entre l'entreprise et la fac. 20 ans plus tard, récession économique, la choucroute ne se vend plus, l'entreprise licencie 10.000 employés dont M. Hixe, 45 ans, et recentre son activité sur le maïs transgénique. Pour faire ce peut et trouver une main d'œuvre compétente, elle aide un chercheur en génétique à mettre en place à l'université une nouvelle licence pro « *produits génétiquement modifiés* ». Monsieur Hixe redevient l'étudiant Hixe, refait une licence pro, financée par l'état, et retourne travailler chez son ancien patron, tout formé !

Les orientations de Lang rentrent dans la logique des réformes entreprises depuis de nombreuses années. En renforçant l'autonomie pédagogique des établissements, il concourt à créer des diplômés au rabais, à accroître le pouvoir du monde économique sur l'offre de formation et sur le fonctionnement des universités. Quel avenir pour les disciplines fondamentales, pour la recherche détachée de toute demande économique pressante ? Quant est-il de ceux qui souhaitent acquérir des connaissances, une certaine forme de culture, sans pour autant avoir à y trouver une finalité professionnelle immédiate et établie à l'avance ? Quant est-il du service public d'éducation censé garantir gratuitement, à chacun, un libre accès au savoir et au développement de l'esprit critique ? C'est à nous, étudiants, de répondre à ces questions en refusant massivement ce nouveau pas vers la privatisation de l'université.

Les réactions des membres du CNESER furent plutôt favorables, l'Unef se déclarant positivement « *sensible* » au système de crédits. Le plus révélateur reste la déclaration de M. Dominique De Calan : « *les milieux économiques, MEDEF et CGPME [Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises] apportent leur appui, Monsieur le Ministre, à vos propos* ».

## ***Lettre du ministère aux présidents d'université, 4/7/2001 :***

Le 4 juillet 2001, le ministère de l'éducation nationale écrivait aux présidents d'universités, pour leur donner des instructions sur les contrats entre l'Etat et les universités pour la période 2003-2006. On pouvait y lire : « *des instructions ont été données aux présidents pour que soient mises en place dès la prochaine rentrée universitaire plusieurs mesures concrètes, et notamment (...) l'organisation de cursus bi ou pluridisciplinaires* ». L'obligation de pluridisciplinarité se fait forcément au détriment des filières générales et spécialisées, qui sont pourtant la base de l'esprit universitaire.

Plus loin, les universités « *sont invitées à présenter dès la prochaine campagne d'habilitation leur offre de formation sous forme de semestres et modules capitalisables* ». Ceci anticipait la mise en place effective du diplôme à points (ECTS). Poursuivant la réforme Bayrou (1997) qui avait généralisé la division de l'année en deux semestres, ce texte propose purement et simplement de supprimer l'organisation des études en années (avec toutes les remises en cause que cela entraîne).

Enfin, le ministère indiquait que « *l'effort de l'établissement pour mieux répondre aux besoins de l'environnement économique doit par ailleurs être poursuivi* » ; plus loin : « *l'objectif est de réunir les conditions optimales pour encourager la création d'entreprises* ». On voit encore ici l'idée des universités comme « *centres d'expansion économique* », grande obsession de Claude Allègre. Il est évident que cela rentre dans la logique actuelle de privatisation des universités, puisqu'on commence déjà à les gérer avec une volonté de rentabilité. On est bien loin de leur raison d'être, c'est-à-dire un lieu de création et de transmission de savoirs, ainsi que de développement de l'esprit critique.

## ***Discours de Jack Lang du 4/10/2001 :***

Dans son discours du 4 octobre 2001, Jack Lang a exposé ses projets de réformes pour l'Université. Bien que semblant assez diverses, ses orientations s'inscrivent dans une même logique de casse du service public, qui était déjà celle de son prédécesseur Claude Allègre. (*toutes les citations sont issues du discours de Lang*)

La principale innovation de la future réforme Lang est l'instauration du système de crédits, dit ECTS (European Credit Transfer System). Déjà annoncé le 23 avril 2001, ce système revient à mettre en place des « *diplômes à points* ». Concrètement, un diplôme universitaire ne s'obtiendra plus par année, avec des examens par matière validant l'assimilation de connaissances, mais par une accumulation de points. Par exemple, tel cours de psycho donnerait 8 points, un cours d'anglais donnerait 6 points, un stage en entreprise

donnerait 10 points, etc... Une année s'obtiendrait au bout de 60 points, soit 180 pour valider une licence. Le ministre a été très clair : « *J'ai décidé la généralisation de ce système à toutes les filières* ».

En théorie, ce système doit favoriser la mobilité des étudiants dans les différents pays d'Europe (on va étudier un peu à l'étranger, et ce séjour est validé par des points). Pourtant, ces séjours coûtent cher, et Lang n'a annoncé que 12.000 bourses de mobilité, ce qui est ridicule pour deux millions d'étudiants ! En réalité, on sait bien que l'actuelle « harmonisation européenne » de l'enseignement supérieur est un prétexte destiné à transposer le système anglo-saxon en Europe. La division de l'année en semestres (instaurée par Bayrou en 1997) puis l'organisation des cursus en 3/5/8 (sous l'impulsion d'Allègre dès 1998) ont déjà entamé cette mutation.

## La casse du cadre national des diplômes

Premièrement, dans le cadre des ECTS l'accréditation des points par ECUE (ou matière) n'est garantie par aucun cadre national. Mais le système des crédits capitalisables permet aussi de faire avancer la pluridisciplinarité. Ce système fait que les diplômes ne seront plus spécialisés sur une discipline, mais mixtes. Par exemple, un DEUG qui mélange lettres modernes, histoire et espagnol (c'est le cas à Nîmes). Quel est le but de ce type de DEUG ? Voyons ce qu'en dit Jack Lang : "*La pluridisciplinarité a d'une façon générale l'avantage [...] de donner un cadre commode pour la professionnalisation des formations*". Concrètement, on va regrouper des filières pour faire de beaux diplômes exprès pour les entreprises locales. Et si on change de région, le diplôme est-il reconnu nationalement ? Evidemment non, c'est tout l'enjeu de la régionalisation des diplômes. Pendant ce temps, Lang continue quand même à parler de mobilité des étudiants...

De plus, la pluridisciplinarité amène au regroupement des filières dites non-rentables, donc à terme il y a un risque de disparition de ces filières en tant que telles. Au-delà, c'est la continuation du lycée à l'université : un diplôme avec un peu d'histoire, un peu de maths, un peu d'anglais, cela existe déjà : ça s'appelle le bac. A ceci près qu'il faut justement avoir le bac pour entrer à l'université. L'intérêt de le repasser une fois arrivé à la fac nous semble excessivement limité. De manière générale, la pluridisciplinarité empêche tout approfondissement des connaissances, et entraîne la création de diplômes locaux, sans reconnaissance nationale (suivant en cela l'exemple des licences professionnelles instaurées par Allègre).

## Manque de moyens généralisés

Fidèle à ses méthodes, Lang veut faire passer sa réforme en essayant de faire croire qu'il va donner beaucoup plus de moyens à l'enseignement supérieur : or, loin des effets d'annonce, force est de constater que le nombre de créations de postes est ridicule par rapport aux besoins. S'il était prévu de créer 648 postes d'enseignants à la rentrée 2002, il en manque actuellement... 13.592 !

C'est-à-dire qu'il devait être créé 4,8 % des postes nécessaires. Bonjour le foutage de gueule ! Les créations de postes de personnels administratifs et techniques (IATOSS) ont quant à elles carrément diminué de 8 % à la rentrée 2002 ! Pourtant, il y a là aussi une situation de pénurie : il manque 5.425 postes. Mais ça ne semble pas préoccuper Jack Lang. Le ministre était au contraire très fier d'annoncer que le nombre d'étudiant par enseignant va baisser en moyenne de 0,65. C'est-à-dire que, au sein des amphis surchargés, il y aura un tronc et un bras d'étudiant en moins. On avance doucement. Toujours est-il qu'on se rend bien compte, au vu des chiffres, que l'autosatisfaction de Lang quant aux créations de postes est sans rapport avec la réalité, et que sa volonté n'est pas de s'attaquer au manque de moyens dont souffre l'enseignement supérieur.

## Objectif : professionnalisation

Toute la subtilité de la réforme LMD-ECTS consiste à profiter de l'instauration du diplôme à points pour remplacer l'esprit universitaire par l'esprit d'entreprise. Le but, en accord avec le Medef (groupement des patrons), est de remplacer les connaissances par les compétences. C'est une différence énorme : l'université ne serait plus un lieu de création et de transmission de savoirs, permettant l'émancipation intellectuelle et le développement de l'esprit critique. Au contraire, ce serait une antichambre des entreprises, avec une formation ayant pour but de "rentabiliser" l'université (et les étudiants). C'est contraire au principe de service public, et c'est de plus totalement inefficace : s'il n'y a que 8 emplois pour 10 étudiants, on peut réformer la fac dans tous les sens, il n'y aura quand même que 8 emplois pour 10 étudiants.

Lang a également annoncé « *un grand développement des stages* ». Les licences professionnelles comprennent déjà un stage obligatoire (et non-remunéré) de 12 à 16 semaines, soit la moitié de l'année universitaire. Ce principe sera étendu, notamment dans le cadre des cursus pluridisciplinaires et du diplôme à points. Concrètement, l'étudiant paiera ses frais d'inscription pour aller travailler bénévolement dans une entreprise, et ainsi occuper la place d'un chômeur. Les stages se feront également au détriment de l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Le statut des enseignants-chercheurs sera à nouveau révisé, pour mieux prendre en compte « *le développement de l'enseignement en ligne, l'accroissement considérable de la professionnalisation des études, l'investissement des chercheurs dans le monde de l'entreprise* ». Les étudiants ne sont donc pas les seuls visés. Jack Lang souhaite également la disparition des DEA et DESS, et leur fusion au sein des « masters ». Le but : avancer encore dans la logique du 3/5/8 (puisqu'il s'agit de diplômes à bac +5) et l'adaptation au « modèle » anglo-saxon, plus précisément au « master's degree », qui est l'équivalent du bac +5 aux USA.

## L'autonomie croissante des universités

Lang a annoncé qu'il souhaitait « *donner plus de capacités d'initiative* » aux universités, en particulier à

leurs présidents. Cela implique une plus grande autonomie des facs, donc un pas de plus vers la fin d'un cadre national, seul garant possible d'un service public égalitaire. En contrepartie, les facs seront soumises à « une évaluation fréquente, régulière et systématique ». C'est aller encore plus loin dans la mise en concurrence des universités entre elles. Le ministre a également annoncé l'ouverture à cette rentrée de dix « campus numériques ». Le but selon Lang est de « permettre à la France de garder sa place dans un contexte de concurrence internationale ». Le savoir n'est plus considéré comme une richesse collective qu'il faut partager, mais un marché sur lequel il faut être compétitif. Cela revient à gérer l'enseignement supérieur comme une entreprise, ce qui participe au processus actuel de marchandisation du savoir et de privatisation des universités.

Enfin, afin de se mettre dans la poche les structures étudiantes institutionnelles, Lang a également annoncé pour les étudiants engagés dans les actions associatives « une validation de ces actions dans le cadre de la formation ». C'est-à-dire que des étudiants pourront obtenir des points en fonction de leur participation à des actions associatives. Le but pour le ministère est d'acheter les élus étudiants des universités, en échangeant des crédits pour leur diplôme contre leur silence face aux réformes actuelles et au manque de moyens. Il est évident que nous n'accepterons jamais ce système, et refuserons toujours d'en bénéficier.

## ***Décrets adoptés par le CNESER du 26/11/2001 :***

« Décret portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur » (décret n° 2002-482, paru le 25/04/02) :

Cela consiste en : « 1) une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat. 2) une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement. 3) la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit « système européen de crédits – ECTS ». 4) la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite « supplément au diplôme », afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises » (article 2). On constate d'une part l'application du système anglo-saxon du 3/5/8 (Licence à bac+3, Master à bac+5, Doctorat à bac+8, système dit « LMD »). Ensuite, c'est la fin de l'annualisation, c'est-à-dire l'organisation des études par année. Ce décret renforce la semestrialisation, par exemple on ne redoublera plus des années mais des semestres. Cela remet en cause plusieurs acquis étudiants : la session finale pour ceux qui travaillent est de facto rendue impossible, tout comme la compensation entre les semestres, ainsi que la session de rattrapage en septembre. L'instauration du diplôme à

points (ECTS) renforce cette fin du cadre annuel. Comme le remarque J.P. Fitoussi dans un rapport remis à Jack Lang au mois de septembre 2001 : « Dans ce cadre [le système ECTS], la durée de trois ans serait alors simplement indicative : les plus rapides pourraient par exemple accomplir leur cursus en deux ans et demi, les étudiants plus lents en trois-quatre ans (une durée maximale imposée pourrait être envisagée) ». Avec le système de crédits, les universités deviennent encore plus un lieu de « course au diplôme », où ceux qui doivent travailler pour financer leurs études sont forcément distancés. Nous reviendrons plus loin sur l'annexe descriptive.

Ce décret annonce les objectifs : « développer la professionnalisation des études supérieures, répondre aux besoins de formation continue diplômante et favoriser la validation des acquis de l'expérience, en relation avec les milieux économiques et sociaux », ainsi que : « le développement de l'enseignement à distance » (article 3). Ces éléments entraînent la dévalorisation des cursus universitaires : la professionnalisation se fait forcément au détriment des missions essentielles de l'Université, et la validation des acquis (décidée par les entreprises elles-mêmes !) les rend équivalents au suivi des cursus. Comment peut-on encore parler de service public si « les milieux économiques et sociaux » (autrement dit les patrons) peuvent décider que telle expérience professionnelle (notamment dans leur propre entreprise) donne droit à tel diplôme ? Quelle valeur auront alors nos études ? Quand à l'enseignement à distance, on voit bien l'escroquerie que cela représente : un étudiant devant un ordinateur, ça vide un peu les amphis surchargés, mais ça ne vaut rien d'un point de vue pédagogique.

Concernant les modalités d'applications concrètes du système de crédits, l'article 5 du décret est assez flou : « Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. La charge totale de travail tient compte de l'ensemble de l'activité exigée de l'étudiant et, notamment, du volume et de la nature des enseignements dispensés, du travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités ». Plus loin : « Les crédits sont obtenus lorsque les conditions de validation définies par les modalités de contrôle de connaissances et aptitudes propres à chaque type d'études sont satisfaites ».

Cela confirme que des points seront attribués pour tout et n'importe quoi : les stages deviennent équivalents à un véritable enseignement ; quand aux « autres activités », on reste pantois devant le peu de sérieux de ce décret, qui ouvre donc la porte à toutes les dérives imaginables (puisque légalement TOUT peut potentiellement donner droit à des points). Au delà, on constate que chaque université pourra faire peu ou prou comme bon lui semble. La cohérence globale de l'enseignement supérieur se réduit encore. Il s'agit là d'une attaque directe contre le cadre national des diplômes (qui n'auront en fait plus de nationaux que le nom), le tout dans le cadre d'une privatisation progressive de l'enseignement supérieur.

« Décret relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux » (décret n° 2002-481, paru le 25/04/02) :

Article 3 : « *Les grades sont le baccalauréat, la licence, le master et le doctorat* ». Les autres niveaux de sortie ne sont pas vraiment supprimés (du moins pas pour l'instant), ils ont le statut de « titres ». Ce décret instaure donc une hiérarchie entre les diplômes : ceux qui donnent droit à un grade (qui sont « *les principaux niveaux* ») et ceux qui ne donnent droit qu'à un titre, c'est-à-dire les DEUG et maîtrise, qui deviennent donc des diplômes dévalorisés (ou, comme le dit pudiquement le décret, des « *niveaux intermédiaires* »).

Ce système n'est que transitoire : dans la logique actuelle du 3/5/8 intégral (LMD), on assiste à une disparition progressive des diplômes donnant droit à un titre.

### **Arrêté adopté par le CNESER du 4/02/2002 :**

« Arrêté relatif au diplôme national de master » (arrêté MENS0200982A paru le 25/04/02) :

Article 2 : « *Le diplôme de master sanctionne des parcours de formation initiale ou continue (...) comprenant : - une voie à finalité professionnelle débouchant sur un master professionnel ; - une voie à finalité recherche débouchant sur un master recherche* ». Comme l'avait annoncé Lang le 4 octobre 2001, on va vers la suppression des DEA et DESS : le master « professionnel » va remplacer le DESS, celui à « finalité recherche » va remplacer le DEA.

Article 4 : « *Le diplôme de master est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée au 4) de l'article 2 du décret portant application... susvisé [il s'agit du premier décret du 26/11/01, voir plus haut]. Il porte la mention du ou des établissements qui l'ont délivré* ». Il s'agit là d'une attaque fondamentale contre le cadre national des diplômes. Actuellement, un diplôme est le même qu'il soit obtenu à Rennes, Paris ou Grenoble. C'est une garantie qui protège les étudiants : on a obtenu tel diplôme, sa valeur est la même partout.

L'annexe descriptive aux diplômes a deux buts. D'abord, comme le dit ce décret sur le master, le diplôme aura dans sa dénomination le nom de l'établissement, comme c'est le cas aux USA. Cela rentre dans la logique de mise en concurrence des universités ; on assistera de plus en plus à une compétition entre universités et entre étudiants, ce qui aboutira à un système inégalitaire avec d'un côté les « facs d'excellence » et de l'autre les « facs poubelles ». Notons que ce point était déjà proposé par la réforme Devaquet de 1986 (qui avait été abrogée suite aux importantes grèves qu'elle avait provoqué) : « *chaque diplôme porte le nom de l'établissement par lequel il a été délivré* » (article 2.84 de la loi Devaquet). Cette réforme constituait une offensive sans précédent, renforçant la

sélection et consacrant l'augmentation des frais d'inscription. Ne voit-on pas les mêmes propositions revenir avec la réforme LMD-ECTS ?

Le deuxième rôle de l'annexe descriptive découle de l'instauration du diplôme à points. En effet, comme on pourra désormais faire son diplôme « à la carte », l'annexe descriptive permettra aux employeurs de voir avec quoi l'étudiant a obtenu ses crédits. Et gare à celui qui aura consacré ses études à étudier des matières dites « non-rentables » (philo, par exemple), au lieu de passer son temps à travailler gratuitement dans des stages bidon (preuve de la « flexibilité » recherchée par les entreprises).

En mars 2002, Lang confirmait que des points seraient donnés aux élus étudiants : « *Un étudiant qui participe aux organismes de gestion de l'université, qui fait de l'accompagnement scolaire ou s'engage dans l'humanitaire, devrait voir son initiative prise en compte dans son diplôme. La préparation à un métier ne passe pas uniquement par les disciplines universitaires* » (dépêche AFP, 21/03/2002). Par ailleurs et très explicitement, le rôle de l'université est selon le ministre de « préparer à un métier ». C'est, fort bien résumé, l'esprit de sa réforme.

On le voit, les étudiants et les personnels de l'enseignement supérieur doivent faire entendre leur voix, pour inverser la logique actuellement à l'œuvre, qui est d'en finir avec le système d'enseignement supérieur public délivrant des diplômes nationaux. Nous devons nous mobiliser pour l'abrogation de cette réforme, afin d'obtenir une Université de service public, gratuite, laïque et ouverte à tous.

\* \* \* \* \*



**Fédération Syndicale Etudiante**

*Pour une Université de service public,  
gratuite, laïque et ouverte à tous !*

*Pour la reconstruction d'un véritable  
syndicalisme de lutte, indépendant, unitaire  
et démocratique !*

<http://fsemontpellier.luttes-etudiantes.com>